



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

(Note de recherche). Les nouvelles technologies et le
développement agricole

Jean-Marc Cordonnier

Citer ce document / Cite this document :

Cordonnier Jean-Marc. (Note de recherche). Les nouvelles technologies et le développement agricole. In: Économie rurale. N°192-193, 1989. Les nouvelles technologies : quels impacts sur l'agriculture et l'agro-alimentaire ? Colloque des 21 et 22 septembre 1988, organisé par Sylvie Bonny (INRA) et Jean-Pierre Roubaud (Ministère de l'Agriculture) pp. 134-135;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1989.4012>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1989_num_192_1_4012

Fichier pdf généré le 08/05/2018

NOTE DE RECHERCHE

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Jean-Marc CORDONNIER*

Le développement agricole a largement concouru au progrès en agriculture, au cours de ces dernières années, en favorisant la prise en compte des innovations par le plus grand nombre d'agriculteurs, et l'amélioration de leurs compétences. L'évolution actuelle, plus largement que les seules techniques nouvelles, impose de **revoir les priorités** :

• **Mieux connaître les besoins des marchés et soutenir les innovations** : le développement agricole s'est jusqu'à présent principalement occupé de la production agricole. La nouvelle situation des marchés, l'élargissement possible des débouchés, en particulier avec les biotechnologies, conduisent à accorder une place primordiale à l'étude des marchés : qualité des produits souhaités ; possibilités de transformations ou de productions nouvelles, de valorisation de qualités particulières telles que les produits des zones de montagne ; possibilités d'activités complémentaires telles que le tourisme ou l'accueil en milieu rural. La mise en place de cellules de veilles technologiques comme en Région Centre, le soutien à des programmes de recherche de valorisation des glucides comme en Picardie, vont dans ce sens.

Il importe ensuite de mettre au point les techniques de production adaptées, de vérifier les incidences sur les systèmes de production en place, de mettre en place si besoin les circuits de commercialisation. Ceci conduit à des relations renforcées, dans une optique de partenariat et non plus de méfiance, entre les organismes de développement, les établissements de recherche, les industriels pour :

- les études de marchés ;
- l'organisation économique ;
- une diffusion rapide du progrès en reconnaissant les suivis techniques mis en œuvre par les organismes économiques ;
- la recherche appliquée en confortant les instituts techniques, en les incitant à travailler largement en réseau et à s'appuyer sur les régions.

• **Aider les agriculteurs à maîtriser l'équilibre global de leurs entreprises et à assumer les risques** : la concurrence sur les marchés nécessite une maîtrise de chaque production, mais surtout une maîtrise globale de l'exploitation dans une perspective de valeur ajoutée au niveau du système d'exploitation et non seulement de rendement maximum.

L'élévation du niveau de qualification pour les jeunes agriculteurs à l'horizon de 1993, ainsi que le renforcement des moyens de la formation continue, vont dans le sens de cette préoccupation.

Toutefois, le développement agricole ne peut pas se limiter aux seules entreprises agricoles performantes. Il doit

contribuer à permettre à un nombre suffisant d'exploitations de se développer et d'assumer leurs responsabilités dans ce nouveau contexte. Ceci conduit à rechercher un équilibre permanent entre le souci de l'efficacité et les préoccupations de solidarité, entre les prestations de plus en plus personnalisées et les actions à caractère plus collectif. Ceci implique :

• **un renforcement du conseil global d'entreprise**, incluant le diagnostic des potentialités, l'orientation et le suivi global technico-économique, en cohérence avec les suivis techniques des productions, plus particulièrement pour les jeunes agriculteurs, et plus largement pour les agriculteurs en phase de changement ou en difficulté redressable ;

• **une grande exigence sur la qualité des actions d'animation** : elles sont nécessaires pour faire émerger des solutions aux problèmes posés, mobiliser des équipes et des groupes sur des projets. Mais, il est impératif de sélectionner les zones et les publics prioritaires, en étant très précis sur les objectifs et les modalités de mise en œuvre de ces appuis ;

• un développement des **réseaux associatifs d'entraide et d'équipement en commun** ;

• **un renforcement des réseaux de fermes de références** permettant de prendre en compte les contraintes des systèmes d'exploitation dans chaque région (principalement pour les productions dépendant très largement des conditions pédo-climatiques telles que les cultures et élevages de plein air), permettant aussi d'adapter les résultats de la recherche appliquée et d'améliorer leur diffusion, de faire évoluer les systèmes d'exploitation, de fournir des éléments de décision aux responsables.

• **Insérer l'agriculture dans une dynamique de développement local**, principalement dans les zones rurales à potentialités agricoles limitées. Les agriculteurs demeurent l'élément constitutif fondamental dans ces zones. Mais, leur avenir dépend de plus en plus d'une bonne prise en compte de l'ensemble des composantes de la vie rurale. Ceci implique :

• une forte synergie entre les **projets agricoles et les programmes de développement local et d'aménagement**, en lien avec les collectivités territoriales dont les compétences ont augmenté avec la décentralisation ;

• un travail plus important d'**études précises des potentialités tant agronomiques que socio-économiques**, principalement dans les zones connaissant des handicaps.

Dans ce cadre, il convient de prendre en compte tant les productions, que les activités de services pouvant être

* Sous-Directeur du Développement et de la Formation, APCA, Paris.

assurées par les agriculteurs en intégrant aussi les exigences de plus en plus grandes de protection de l'environnement.

Quelles conséquences cela aura sur les organismes actuellement en place, qu'ils soient techniques ou économiques ? Ceci est difficile à évaluer.

Dès à présent, il est évident que les organismes de conseils aux agriculteurs doivent spécialiser leurs équipes techniques autour de fonctions très précises.

Les organismes spécialisés tels que les syndicats de contrôle laitier ont engagé, dans un grand nombre de départements, des programmes de formation coûteux pour transformer leurs agents en "techniciens troupeaux". Les embauches nouvelles se font au niveau BTA ou BTS. Mais l'évolution n'est certainement pas terminée, en raison des perspectives d'automatisation des prélèvements par des compteurs, sur lesquels des recherches sont en cours.

Les centres de comptabilité ont commencé à prendre la mesure des conséquences de l'informatisation des exploitations agricoles ; ils accordent une importance de plus en plus grande aux conseils de gestion aux agriculteurs.

Les organismes économiques ont tendance à renforcer leur encadrement technique de la production surtout dans les secteurs où les exigences de qualité sont très grandes : aviculture, porcs ; dans d'autres secteurs demain ?

Les organismes à vocation générale, tels que les Chambres d'Agriculture, sont obligés de tenir compte de l'ensemble de ces évolutions. Les réflexions engagées conduisent à privilégier cinq fonctions principales :

- **Le conseil d'entreprise**, nécessaire pour les exploitations en phase de changements importants (installation, gros investissement, difficultés, ...) : il implique une capacité de synthèse intégrant les critères techniques, économiques, financiers, juridiques, ainsi que les données humaines et sociales, avec l'appui des spécialistes en fonction des problèmes rencontrés.
- **Le conseil spécialisé et l'élaboration des références** par système de production, pour être à l'écoute des innovations, mesurer leur impact, mettre au point les références de production, venir en appui des techniciens spécialisés, des autres organismes en tant que besoin.
- **L'étude de filière et le Conseil Marketing** pour analyser les besoins des marchés en liaison avec les entreprises et apporter des conseils aux groupes d'agriculteurs qui démarrent de nouvelles productions ou activités : il y a place pour un travail des Chambres d'Agriculture en plus de l'activité des entreprises dans ce domaine, en recherchant au maximum le partenariat dans les initiatives.
- **Le conseil de petite région**, pour aider les groupes d'agriculteurs à formaliser leurs projets, à les insérer dans des programmes de développement local ou d'aménagement.

- **L'ingénierie de formation** pour disposer de contenus et de méthodes pédagogiques répondant aux besoins de formation continue des agriculteurs et des salariés d'exploitations.

Une élévation des compétences des conseillers agricoles et une spécialisation autour de ces fonctions, selon une organisation qui tiendra compte des spécificités de chaque département et région, est nécessaire. Ceci implique un gros travail de formation et même un recyclage d'une partie des conseillers agricoles. Les Chambres d'Agriculture sont engagées dans ce processus qui impose par ailleurs de privilégier les ingénieurs dans les nouveaux recrutements. Malheureusement, les problèmes financiers des Chambres d'Agriculture freinent parfois cette évolution considérée pourtant comme indispensable.

Parallèlement, les agriculteurs doivent disposer d'une grande compétence pour adapter leurs techniques aux innovations, être à l'écoute de leur environnement et des marchés, gérer au mieux dans un contexte de risques accrus. L'agriculteur doit en même temps être un producteur, un gestionnaire, et un homme ouvert sur le marché et les problèmes de commercialisation et de transformation, s'il veut rester un interlocuteur des entreprises et pas uniquement un fournisseur de matières premières.

Ses compétences doivent encore être renforcées lorsqu'il est responsable d'un organisme économique, ce qui est fréquent avec les coopératives en particulier.

Dans cet esprit, il est prévu que les jeunes qui s'intalleront en 1993 devront disposer du Brevet de Technicien Agricole (BTA) pour avoir une formation générale nécessaire pour s'adapter, et une compétence spécialisée suffisante. Il s'agit là d'un réel défi puisque seuls 19 % des jeunes qui s'installent aujourd'hui ont ce niveau.

De même les crédits pour la formation continue sont en augmentation importante depuis un an, grâce aux moyens affectés par la profession agricole dans le cadre de l'ANDA et du FAFEA, et avec le soutien des Pouvoirs Publics qui ont dégagé en 1988, pour la première fois, des crédits sur le budget de la formation professionnelle pour les agriculteurs et les salariés d'exploitation. Ceci permet de revoir les contenus des formations et de privilégier les formations qualifiantes.

Le développement agricole doit ainsi modifier ses priorités et un gros effort de formation, tant des agriculteurs que des techniciens, est nécessaire. Des initiatives sont déjà prises en ce sens. Souhaitons que le poids des structures en place ne freinera pas trop ces évolutions, même si des remises en cause sont nécessaires.

L'enjeu est de taille, dans le contexte de concurrence accrue, sur les marchés européens dans la perspective du marché unique de 1993, et sur les marchés mondiaux.

Développement des sigles

ANDA : Association Nationale pour le Développement Agricole

BTA : Brevet de Technicien Agricole

BTS : Brevet de Technicien Supérieur

FAFEA : Fonds national d'Assurance Formation des Exploitations Agricoles